

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

| | |
|------------|-----------------------|
| 112 | N° Urgence européen |
| 15 | SAMU |
| 18 | SDIS (pompiers) |
| 17 | Police ou Gendarmerie |

| Mairie | |
|----------------------|--|
| Téléphone | 04 75 35 12 96 |
| Mail | mairie.stef@orange.fr |
| Horaires d'ouverture | Lundi - Mardi - Jeudi : de 8h-12h30 et 13h30-17h Mercredi : de 8h-12h30 et 13h30-15h30 Vendredi : 8h-12h30 |

Sites internet utiles :

Services de l'état de l'Ardèche :

<https://www.ardeche.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs

Pour en savoir plus sur les risques du département :

<https://www.ardeche.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels-r1182.html>

Pour plus de renseignements sur notre commune :

<http://www.st-etienne-de-fontbellon.fr>

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte sera donnée par :

- Un véhicule équipé de Haut-Parleur,
- Porte à Porte,
- Sms / Téléphone.

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre des catastrophes naturelles, il faut :
- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance,
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Afin qu'une entreprise spécialisée vienne détruire le nid et que l'intervention soit prise en charge par le GDS de l'Ardèche (Groupement de Défense Sanitaire), vous devez préalablement signaler votre suspicion sur le site www.frelonsasiatiques.fr.

La canicule



- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour,
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...),
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets,
- Prendre des nouvelles de l'entourage,
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise.

Édition 2022

**DOCUMENT
À CONSERVER**

St Etienne de Fontbellon

DICRIM simplifié Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs



Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de St Etienne de Fontbellon fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

*Je vous invite à consulter attentivement cette plaquette et à la **conserver précieusement**.*

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition le DICRIM et les différents documents d'information sur les risques recensés.

Vous informer, c'est agir ensemble en co-responsabilité.




En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire, Philippe ROUX


LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.


En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

| DANS TOUS LES CAS | AVANT | PENDANT | APRES |
|-------------------|--|--|---|
| | <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable équipée de piles, - une lampe de poche (piles à vérifier), - une réserve d'eau potable, - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent), - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde. | <p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre) :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p> </div> </div> | <ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio, - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses, - se mettre à la disposition des secours. |











CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation : 

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau),
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité,
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation,
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

Confinement : 

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer,
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation,
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides,
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

| | | | |
|---|--|---|--|
|  <p>Feux de forêts</p> <p>AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations, PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement, - S'éloigner dos au vent, - Respirer à travers un linge humide, - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie. |  <p>Canicule</p> <ul style="list-style-type: none"> -Si vous sortez, restez à l'ombre et portez un chapeau, -Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais, -Ne buvez pas d'alcool, -Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage, -Évitez les activités sportives intenses, - Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit en provoquant des courants d'air. |  <p>Tempêtes – Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi, - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre, - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol, - Ne pas intervenir sur une toiture, - Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone, - Respecter les déviations mises en place. | |
|  <p>Inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas s'engager sur une route inondée, - Respecter les déviations mises en place, - Fermer les ouvertures, - Couper le gaz et l'électricité, - Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours, - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...). |  <p>Grand froid</p> <ul style="list-style-type: none"> -Évitez l'exposition prolongée, -Portez un habillement chaud et sec ; Évitez les efforts brusques, -Renseignez-vous sur les conditions de circulation, -Signalez votre départ et la destination à des proches -Protégez les installations contre le gel, -Faites vérifier chaudières, chauffage, régulièrement avant l'hiver. |  <p>Mouvement de terrain-Retrait Gonflement Argiles-Minier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités, - Respecter les déviations mises en place, - Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse, - Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé, - Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement, - En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre). | |
|  <p>Transport de Matières Dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement, - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle, - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, - Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations, - Couper la ventilation et la climatisation. |   <p>DICRIM Plan Communal de Sauvegarde</p> | |  <p>Séisme- Aléa faible</p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur, - Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz), <p>APRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme, - Évacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (place...), - Se conformer aux consignes données par les autorités. |